

Et si un drone vous aidait à optimiser vos apports ?



Depuis plusieurs années, la Chambre d'Agriculture du Gers s'investit sur l'agriculture de précision, notamment avec l'outil Mes parcelles. Aujourd'hui, c'est une chaîne complète et innovante de conseils qu'elle vous propose avec l'outil Mes parcelles : de l'observation par drone, au diagnostic agronomique jusqu'au pilotage du matériel.

Mes dron'images : Optimisez vos marges, améliorez le taux de protéines

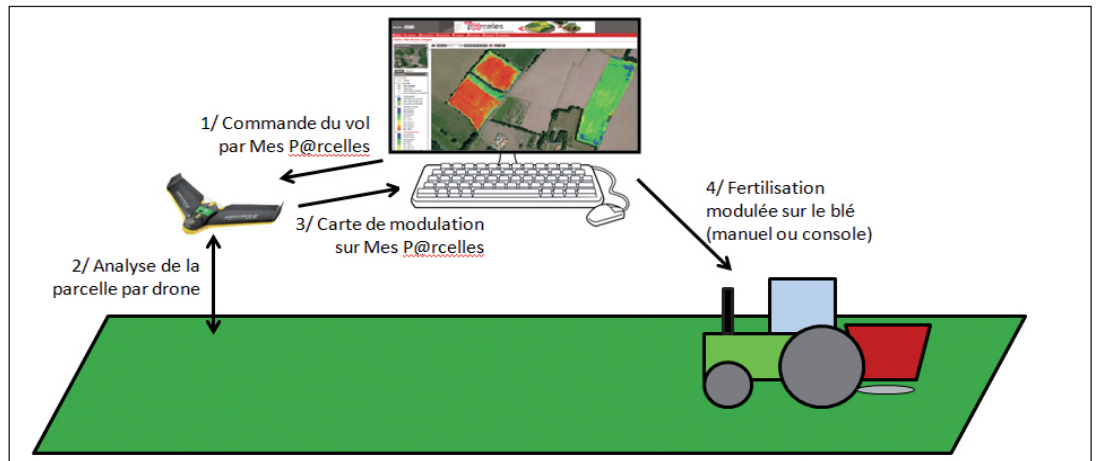
Mes dron'images est une nouvelle prestation que vous propose la Chambre d'Agriculture du Gers, que vous soyez abonné ou non abonné à Mes parcelles. L'objectif est de piloter la fertilisation des blés de façon plus précise grâce à la modulation de doses. Le principe est simple, un drone survole vos parcelles pendant la montaison du blé pour mesurer l'état de développement de la culture. Un traitement statistique de cette donnée va générer une carte de préconisation avec des doses d'azote à apporter pour chaque zone, à retrouver sur Mes parcelles. Vous pourrez alors moduler votre fer-

tilisation manuellement ou automatiquement si vous êtes équipé.

Puis la prévision modulée sera proposée au niveau du cahier d'enregistrement sur Mes parcelles.

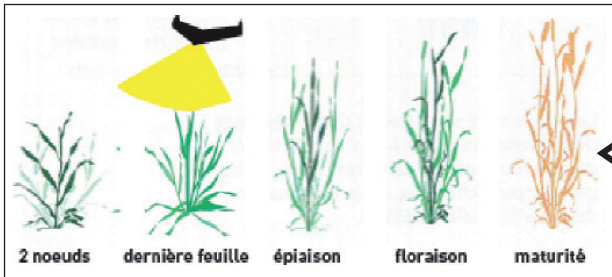
Trois objectifs sont poursuivis :

- Connaître précisément les besoins de vos blés pour ajuster les apports d'engrais : la bonne dose au bon moment ;
- Ajuster les apports d'azote pour garantir la productivité de la culture ;
- Déplafonner si besoin le plan de fumure prévisionnel selon la méthode des bilans en justifiant la dose du dernier apport d'azote.

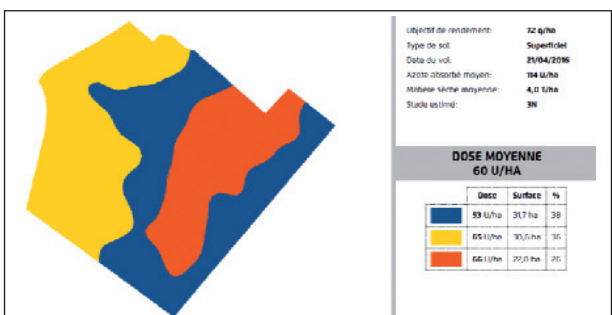


Mes dron'images : comment ça se passe ?

Vous prenez un rendez-vous à la Chambre d'Agriculture pour vous présenter le dispositif, ses possibilités et la manière de valoriser au mieux le passage du drone.



- ✓ Les informations techniques de vos parcelles sont récupérées directement dans Mes parcelles : culture, précédent, type de sol, objectif de rendement, objectif de protéine. Si vous n'êtes pas abonné un accès spécifique vous sera créé et votre conseiller les saisira.
- ✓ Le drone survole vos parcelles. Il mesure la matière sèche et calcule le niveau d'indice de nutrition azotée qui permet de définir le besoin en azote pour le troisième apport.



✓ Vous retrouvez directement dans Mes parcelles la préconisation sous forme de carte modulée positionnée sur photo aérienne pour vous repérer.

✓ Sous 4 à 6 jours, un fichier pdf vous est adressé par mail expliquant le conseil avec la dose ajustée, une carte de modulation « manuelle » et une carte de modulation « automatique ».



✓ Et depuis le module « cahier d'épandage » afin d'enregistrer directement la préconisation.

Produit: Ammonitrate 33.5 (kg)

Surface travaillée: [Map]

Quantité par hectare: [Map]

Quantité totale: [Map]

Modulation de la dose

Ajustement (+/-): 0

Surface	Dose totale	Dose N restante	Dose ajustée	Qté engrais par ha
0.16	40	-33	40	119.4
0.09	60	-13	60	179.1
0.18	80	7	80	238.81
0.05	100	27	100	298.51

Afficher carte de modulation Enregistrer

Valider Annuler

✓ Depuis Mes parcelles, vous pourrez générer un fichier IsoXML à intégrer dans la console du tracteur pour faire de la modulation automatiquement si vous êtes équipé de matériel adéquat (système GPS embarqué dans le tracteur, console de contrôle dans la cabine et épandeur d'engrais avec modulation automatique).

Mes dron'images L'outil d'aide à la décision (OAD) qui vous fournit une carte de préconisation

- Un outil non impacté par la couverture nuageuse (survol à une altitude de 150 m environ pour une vitesse de 70 km/h).
- Des cartes de préconisations accessibles à tous avec un conseil simplifié.
- Des cartes précises et fiables, compatibles avec le matériel d'agriculture de précision.
- Conseil de fertilisation en toute indépendance commerciale.

- Les +
- La précision de la mesure ;
 - Être sûr d'apporter la bonne dose d'azote ;
 - Un outil de justification réglementaire s'il est nécessaire de déplafonner la dose d'azote pour ajuster les apports aux besoins de la parcelle.

Tarif de la prestation

- Forfait de 50 € HT par exploitation et 10 € HT/ha
- Commande minimum 10 ha
- Parcelle complète



Si vous êtes intéressé, contactez dès aujourd'hui la Chambre d'Agriculture du Gers, Services Techniques, Mes parcelles, tél. 05.62.61.77.45 ou par mail : mesparcelles@gers.chambagri.fr

